

Initiatives ministérielles

gion depuis 20 ou 30 ans. Il ne faut pas croire que les gens connaissent des difficultés depuis seulement quelques années.

Dans un autre ordre d'idées, je me demande si le député a songé au fait que le gouvernement dont il fait partie a décidé que les simples citoyens canadiens qui ont acheté un chalet il y a vingt ans, peut-être pour une somme dérisoire, ne pourront plus réclamer l'exemption pour gains en capital de 100 000 \$ s'ils le vendent.

Je sais que les habitants de sa circonscription sont pour la plupart de simples citoyens canadiens. Certains riches se sont acheté un chalet, mais la plupart des gens de sa circonscription n'ont pas tellement d'argent. Ils ont payé et continuent de payer beaucoup d'impôts.

Ces gens ont peut-être eu l'occasion d'acquérir un chalet à prix dérisoire, car il y en a beaucoup à vendre dans ces régions. Je connais des citoyens qui ont acheté un chalet il y a vingt ans pour la somme de 400 dollars. Aujourd'hui, ces chalets valent entre 25 000 \$ et 75 000 \$. Les propriétaires n'auront plus droit à l'exemption pour gains en capital lorsqu'ils vendront leur chalet. Pourtant, ces gens n'ont pas amassé beaucoup d'argent ni fait de gros profits dans d'autres entreprises et n'ont donc pas eu l'occasion de réclamer l'exemption pour gains en capital de 100 000 \$, tandis que les bien nantis ont, pour la plupart, déjà pris les arrangements nécessaires pour profiter de cette exemption.

• (1250)

Que dit le député à ses électeurs qui portent le plus gros du fardeau fiscal? Que leur dit-il?

M. MacDougall: Monsieur le Président, il n'y a pas beaucoup de résidents de ma circonscription qui ont un chalet de 100 000 \$. Par conséquent, je ne pense pas que ce soit un problème.

Il y a effectivement des personnes qui ont un chalet—elles sont parfois la deuxième ou la troisième génération à en être propriétaire—et il est possible qu'elles aient payé 8 000 \$ ou 12 000 \$ pour ce chalet. Certaines de ces personnes sont effectivement bien chanceuses que leur chalet vaille aujourd'hui 50 000 \$ ou 60 000 \$.

Ces personnes n'aiment peut-être pas payer des impôts, mais elles doivent aussi reconnaître que le gouvernement n'a pas tellement de latitude sur le plan fiscal. Par conséquent, ces personnes n'aiment peut-être pas devoir payer des impôts, mais je pense que les Canadiens reconnaissent aussi que notre gouvernement, et en fait n'importe quel gouvernement, n'a guère d'autres options

à l'heure actuelle. Il serait évidemment possible d'imposer le chalet comme un bien de 75 000 \$; ce sera encore profitable pour la personne qui l'aura payé 12 000 \$. C'est un fait qu'un grand nombre de chalets dans notre région sont cédés à des membres de la même famille.

Je pense que l'on ne devrait pas perdre son temps avec cette question. Dans l'ensemble, les Canadiens reconnaissent que le gouvernement est dans une situation difficile. Ils reconnaissent que nous ne pouvons plus hypothéquer notre avenir. À l'heure actuelle, nous payons les erreurs commises au cours des vingt-cinq dernières années.

Je pense que telle est la véritable préoccupation des Canadiens. Ils veulent s'assurer que la gestion budgétaire dans notre pays est saine; qu'on commence à s'y mettre. Qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux des conseils scolaires ou des municipalités, tous doivent mettre de l'ordre dans leur fiscalité. Les Canadiens n'ont pas les moyens de vivre avec une dette comme celle que nous avons actuellement. C'est ce qui préoccupe le plus les Canadiens. C'est un fait qu'ils ne veulent pas payer encore plus d'impôts mais, d'autre part, ils veulent s'assurer que leurs enfants jouiront des mêmes avantages qu'eux.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce sont des réponses fascinantes que nous donne le député de Timiskaming. Il soutient que ce projet de loi vise en quelque sorte à réduire le déficit.

Or, au coeur de projet de loi se trouve un don colossal que d'aucuns, des fiscalistes, estiment à des milliards de dollars qui auraient été versés cette année au Trésor fédéral si le gouvernement n'avait pas présenté ce projet de loi, qui vise à permettre aux fiducies familiales d'être exonérées d'impôt pendant des années et des années encore.

J'aimerais poser au député une question qui ne vient pas de moi, mais d'un journal plutôt favorable au gouvernement en général, le *Financial Post*. Ce journal n'a pas mâché ses mots au sujet de ce cadeau scandaleux d'impôts que le gouvernement devrait normalement recevoir, ce qui entraînera une hausse des impôts pour le reste des contribuables. Des montants appréciables pourraient être perdus si les fiducies pouvaient reporter encore le paiement de l'impôt sur leurs gains en capital. Le journal précise: «Les contribuables devraient savoir à combien s'élèvent les recettes en question et qui profitera le plus du report du paiement des impôts sur les gains en capital pour de nombreuses années après les 21 ans qui sont autorisés actuellement.»